

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21498 - 79EME ANNÉE

78e anniversaire de l'abolition du statut colonial à La Réunion

19 mars 2024 : déclaration du PCR

Dans une déclaration publiée ce 18 mars, le Parti communiste réunionnais fait un bilan de l'application de la loi du 19 mars 1946 qui abolit le statut colonial à La Réunion et continue de produire ses effets 78 ans plus tard. Le PCR rappelle que Paul Vergès déposa en 2016 une proposition de loi visant à faire du 19 mars un jour férié et chômé. « 78 ans après, et faute de réformes structurelles profondes, le cadre créé par cette loi est à bout de souffle », écrit le PCR qui donne une perspective : « devant ce constat largement partagé, le PCR propose que les Réunionnais élaborent ensemble un projet qui vise à répondre à ces problèmes de fond. Cette idée progresse. C'est la démarche qu'avait adoptée nos aînés regroupés dans le CRADS. Ils ont obtenu satisfaction, et le pays a changé ».

Ce 19 mars 2024 marque le 78e anniversaire de l'abolition du statut colonial à La Réunion par la loi promulguée le 19 mars 1946. C'était le résultat d'une revendication largement partagée par les syndicats, la Ligue des droits de l'Homme et les progressistes qui surent se rassembler dans le CRADS. L'objectif était d'en finir avec un taux de mortalité effroyable et une misère générale. Abolir la colonie et devenir département était aussi la méthode choisie en Guyane et Antilles. Aimé Césaire fut le rapporteur de cette loi. A La Réunion, Raymond Vergès et Léon de Lépervanche furent élus députés le 21 octobre 1945 avec comme mission l'abolition du statut colonial. L'objectif a été atteint le 19 mars suivant, grâce au soutien des députés du Parti communiste français, premier groupe parlementaire à l'époque.

Cette loi permit d'importantes avancées sociales. Avec la Sécurité sociale on pouvait se soigner gratuitement, les anciens avaient droit à une retraite et les plus riches durent contribuer en payant l'impôt sur le revenu. L'école gratuite pour tous permettait d'alphabétiser le pays et d'ouvrir les Réunionnais sur le monde.

Mais l'égalité promise ne devint réalité qu'à la suite du combat de générations de militants qui obligèrent Paris à appliquer petit à petit cette loi. L'égalité du

SMIC, c'était en 1995, celle du RMI en 2001.

Cependant, la raison d'être du Département fut dévoyée. Cela fut prétexte à la répression contre les Communistes et progressistes qui contestaient le maintien de la structure coloniale de la société. La langue créole était combattue, le 20 décembre interdit. Finalement, les luttes du PCR et des militants culturels permirent de faire reconnaître la pluralité des opinions et des civilisations composant le peuple réunionnais.

Paul Vergès déposa en 2016 une proposition de loi visant à faire du 19 mars un jour férié et chômé. Dans notre histoire, l'abolition du statut colonial est du même niveau que le 20 décembre férié et chômé, commémorant l'abolition de l'esclavage.

78 ans après, et faute de réformes structurelles profondes, le cadre créé par cette loi est à bout de souffle. Le chômage de masse ne recule pas, il est le principal responsable d'un taux de pauvreté supérieur à 30 %, et la moitié des jeunes de moins de 18 ans vivent dans une famille pauvre, les faillites d'entreprise sont au plus haut. L'an dernier, à peine 1000 logements ont été construits alors que le nombre de demandes pour un logement social dépasse 40 000.

Des groupes extérieurs à La Réunion ont pris le contrôle de pans entiers de l'économie. De nombreux jeunes diplômés doivent quitter le pays pour échapper au chômage.

Devant ce constat largement partagé, le PCR propose que les Réunionnais élaborent ensemble un projet qui vise à répondre à ces problèmes de fond. Cette idée progresse. C'est la démarche qu'avait adoptée nos aînés regroupés dans le CRADS. Ils ont obtenu satisfaction, et le pays a changé.

A notre génération, à son tour de sortir le pays de l'impasse par le rassemblement, afin d'obtenir les moyens nécessaires au développement de La Réunion.

Bureau de Presse du PCR

Pauvreté : indice de la dégradation de la situation depuis 2021

Le 11 mars dernier, la Boutique solidarité de Saint-Denis de la Fondation Abbé Pierre célébrait son 10e anniversaire. A cette occasion a été rappelé un indicateur de la pauvreté à La Réunion : au cours des trois dernières années, le nombre de personnes accueillies à la Boutique solidarité a été multiplié par trois. Les jeunes et les femmes isolées sont les principales composantes de cette augmentation, ce sont deux nouveaux visages de la pauvreté à La Réunion.

Dégradation de la situation depuis 2021

Cette réalité vécue complète les statistiques dans ce domaine qui intègrent les données jusqu'à 2021. En 2021, le taux de pauvreté s'établissait à 36 % à La Réunion selon l'INSEE, en baisse de 11 points entre 2007 et 2019. L'INSEE observait qu'en 2021, le taux de pauvreté n'avait pas diminué dans notre île.

Le triplement de la fréquentation de la Boutique solidarité indique que la situation s'est aggravée, sinon comment expliquer une telle augmentation ?

La Fondation Abbé Pierre œuvre principalement dans le respect du droit au logement. A La Réunion, le mal-logement concerne plus de 100 000 personnes. 40 000 demandes de logement social sont en attente. Selon la FRBTP, à peine 1 000 logements ont été construits en 2023. D'un autre côté, le nombre de logements vacants est estimé à 34 000. Ce sont des logements déjà construits mais qui ne sont pas occupés pour diverses raisons.

Mobiliser une partie des 34 000 logements vacants

La Fondation Abbé Pierre propose des pistes pour mobiliser une partie de ces logements déjà existants et donc potentiellement disponibles pour les

Réunionnais victimes de la crise.

Tout d'abord, le montant de la taxe sur les logements vacants va augmenter. C'est un moyen d'inciter les propriétaires d'un bien répondant aux normes de confort et de salubrité à louer.

Ensuite, si le logement nécessite des travaux pour être mis en location, il existe des aides pouvant couvrir 80 % du montant de la remise en état. Ces aides sont fournies par l'État et le Département et les communes. Pour en bénéficier, le propriétaire doit signer une convention avec l'Agence nationale de l'habitat. Cette convention plafonne le loyer qui doit être le même qu'un logement social équivalent. De plus, un logement privé sous convention avec l'ANAH est considéré comme faisant partie du parc des logements sociaux. Cette disposition permet à ces biens d'entrer dans le quota SRU d'une commune. Rappelons qu'à La Réunion, la majorité des communes ne respecte pas la loi SRU qui impose que 20 % des logements du territoire communal soient des logements sociaux.

Droit à l'hébergement opposable

Enfin, la Fondation Abbé Pierre rappelle qu'en plus du droit au logement opposable, la loi garantit un droit à l'hébergement imposable. Elle oblige le préfet à trouver une solution d'hébergement à une personne jugée prioritaire par une commission ad-hoc sous peine d'astreinte. Le représentant a en effet une obligation de résultat.

Ces propositions apportent une première réponse à l'urgence. Mais l'effort pour construire des logements sociaux doit s'intensifier à La Réunion afin d'apporter des réponses durables à une crise qui touche plus de 100 000 Réunionnais.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

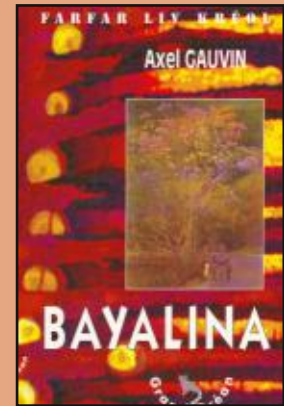
TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Bayalina

Bayalina, par Axel Gauvin... in roman dann la lang kréol rényoné,
an fèyton dann Témoignages



Mardi 25 séptanb (prœmié morso)

Astér, devan son flèr désharmé, Ari li mèm, k' li vé k' li vé pa, lé oblizé d' rire. Lina, tèlman èl lé kontan son frèr l'arvni, la-sortè son plasse, la-vni koté d'li, koté d'nou. Lina ossi lé atèr pou rire. Amwin, mon dent lé bète vèye pa koman ! Mi rire ossi ! Nout 3, nou i rire ansanm. Nout 3 ? Pa tro vré : nout 2 Lina sirtou. Kank mi en-apèrsoi d' ça, mon sang i dékaïye, i arkomansse koule boranbor dann mon vène : mi rire plüs for ankòr.

Toudinkou, Ari cé-d ' largue son krazir d' flèr dessi lœ bor la tab. In koudmin li cé-d ' rakl' lœ total atèr. Astèr li assize dessi lœ boutè lœ banc, li plère. Non va, li plère pa : li rire, soman gro pléré i dévide en mèm temps par son zié. Toudinkou lœ rir i kaïye nèt, lœ larme, non. Lina i ansipli :

– Ari pleure pa ! Pleure pa !

– Mwin v'amène ankòr fleur po èl, mwin ! Mwin v'amène ankòr ! El i peut compte dessu !

– Kite aèl pou la valeur, Ari !... Taleur nou va fèr in bouké pou manman !

Ari i ral lœ rhume :

– Ek joli biskusse ?

– Si ou i veu Rari.

Guèl-roz (ke la vni oir anou konm i sava ron d' kok) i désside gougardé :

– Ra-gri ! Oté Ra-gri !

(Li lé vissié lœ samèr d' Guèl-roz pou li tire foutan. D'in mti néstan mwin va fé tire ali son foutan, mwin ! Mi guète in kou ça zié dann zié. Rèzman lœ boug i préfère borde son kor, kole son shemin, paské sinon... Rèzman ossi Lina la pa antandi.)

– Nou va kasse bèlzamine ossi ?

– Si ou i veu, Rari.

– Ek galabèr ossi ?

– Galabér, ça lé pa fleur, ça, Rari.

Si na inn i rire, i ménasse sinpleman d' rire, mi plishe ali depi la tête ziska lœ pié !

Axel Gauvin

La pankor fini...

Oté

La Koloni la fini... dessi papié

Zordi nou fèt laniversèr l'adopsion la loi 19 mars 1946. Sa in loi lé importan pou nou La Rénion, pa solman, pou la Guyane, La Martinique et Guadeloupe osi. Son 3 lartik y mèt lé kat koloni égal ek la Frans dessi lo plan jiridik. I di tout loi lé voté en Frans, y aplik dann 4 teritwar là. Avan sa, nou té in koloni fransé, navé poin mêm loi Isi ek la ba.

La vi dann in koloni té difisil, sirtou pou lo travaiyèr. Té lo tan la dominasion. Lékol lé pou in sèl katégori, té pa possib évolié. I travay pou manzé coui dessi la tèr gro propriètèr. La loi navé in sèl koulèr. Bref, konm fransé y ièm di « té lo tan béni dè koloni ».

Nout bann zansien té y ve in sanzeman, té y ve la loi y aplik isi osi et sirtou la loi sosial, parse dan nout pèi domoun té y mor la fin. Té sa la volonté la loi 19 mars 46.

A la 78 tan la loi lé voté, bonpé zafèr la sanzé, la santé, lédikasion, astèr na la route et tro loto ziska ! Na dolo kourante, na la linmière.

Wi nou na toussa, nou la bien progresé fo admèt, mé ess à dir nou lé pi in koloni la Frans ? Mi lès à zot réfléchi la dessi, ni en parle en prochaine foi.

Justin